

Promouvoir le transport durable et supprimer les entraves dans les infrastructures de réseaux essentielles

Dans la perspective des prochaines propositions de la Commission sur le nouveau cadre financier pluriannuel, qui devraient être présentées en mai 2018, la période de session de mai I devrait être l'occasion d'examiner un rapport d'initiative qui évalue la mise en œuvre de la politique de cohésion et l'objectif thématique consistant à promouvoir le transport durable et à supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles, et qui contient des recommandations pour la période postérieure à 2020.

Contexte

Les investissements dans les infrastructures de transport sont l'une des réalisations les plus visibles de la politique de cohésion de l'Union et peuvent apporter une contribution significative au développement des différentes régions. Les investissements dans les transports réalisés dans le cadre des Fonds structurels et d'investissement européens (Fonds ESI), principal instrument d'investissement de l'Union à l'appui de sa politique de cohésion, doivent se concentrer sur l'objectif thématique n° 7 visant à promouvoir le transport durable et à supprimer les goulets d'étranglement dans les infrastructures de réseaux essentielles, l'un des 11 objectifs thématiques fixés dans le cadre du [règlement portant dispositions communes](#) pour garantir une utilisation efficace et ciblée des fonds ESI pour la période 2014-2020. Alors que le réseau transeuropéen de transport, un réseau multimodal planifié à l'échelle de l'Union facilitant la circulation des biens et des personnes dans l'Union, est l'un des principaux domaines d'action de ces investissements, le financement au titre des Fonds ESI dans le cadre de cet objectif thématique peut également être utilisé pour des infrastructures de transport locales ou régionales, notamment pour le développement de systèmes de transport à faible émission de carbone ou la promotion de mesures de réduction du bruit. Comme pour les autres investissements des Fonds ESI, les projets de transport financés au titre des Fonds ESI doivent également faire l'objet d'un cofinancement national.

En incluant les contributions des États membres, un budget total de 70 milliards d'euros est disponible au cours de la période 2014-2020 pour les projets de transport au titre des Fonds ESI, tandis qu'un total de 24 milliards d'euros est disponible pour la mise en œuvre dans le cadre du [mécanisme pour l'interconnexion en Europe](#) (MIE), instrument de financement de l'Union qui vise à accélérer le développement des infrastructures de transport et l'exécution des projets de transport de l'Union.

Position du Parlement européen

Le 27 mars 2018, la commission du développement régional (REGI) du Parlement a adopté son [rapport](#) d'initiative, qui doit être voté lors de la période de session de mai I. Ce rapport souligne que, au cours de la prochaine période de programmation, le Mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE), le Fonds de cohésion (FC) et le Fonds européen de développement régional (FEDER) devraient rester la principale source de financement des investissements dans les infrastructures de transport au titre de l'objectif thématique n° 7, et qu'ils devraient rester disponibles et garantir une couverture équilibrée pour tous les États membres. Il souligne que les investissements de l'Union dans les infrastructures de transport devraient continuer à inclure des sources gérées de façon centralisée (MIE) et des sources en gestion partagée (FC et FEDER), et demande que le budget des trois sources de financement soit renforcé de manière équilibrée, en insistant sur la nécessité de définir le rôle des sources complémentaires, telles que le Fonds européen pour les investissements stratégiques. Constatant que les besoins en infrastructures doivent être quantifiés avant la fixation du budget, le Parlement demande à la Commission d'établir une liste de contrôle des critères d'admissibilité qui tienne compte des besoins régionaux, en utilisant les données du [tableau de](#)

EPRS Promouvoir le transport durable et supprimer les entraves dans les infrastructures de réseaux essentielles

[bord relatif aux transports de l'Union](#). Le rapport fait valoir que le FEDER, le FC et le MIE devraient se concentrer davantage sur des investissements plus intégrés dans les infrastructures de transport de base dans les régions moins développées, en demandant également des ressources supplémentaires pour le soutien du FEDER à la coopération territoriale européenne, en mettant l'accent sur la connectivité transfrontalière, y compris aux frontières extérieures, et sur la suppression des lacunes en matière d'infrastructures dans les Balkans occidentaux. Il demande instamment que la protection du climat soit intégrée dans la politique de cohésion dans le cadre de l'objectif thématique n° 7, en faisant valoir que la concentration thématique devrait être préservée pour favoriser les synergies en matière de financement.

Rapport d'initiative: [2017/2285 \(INI\)](#); commission compétente au fond: REGI; rapporteur: Andrey Novakov (PPE, Bulgarie).

